

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DE CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESJANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La visite à Paris de M. Mac Donald. — Quelques déclarations importantes du Premier Anglais aux Communes. — Les deux thèses en présence : le plan des experts et le traité de Versailles. — Une conséquence importante de la conception britannique. — L'exploitation des gages de la Ruhr : les bénéfices réalisés.

La nouvelle imprévue de la visite à Paris de M. Mac Donald produit lundi, quand elle fut connue, une excellente impression auprès de l'opinion française.

Impression d'autant plus favorable que l'information publiée laissait à penser que le Premier Anglais avait pris lui-même l'initiative de cet entretien.

Et puis, on apprit que c'était M. Herriot qui avait pressé M. Mac Donald de venir d'urgence conférer avec lui.

Aussitôt, les esprits chagrins — il y en a toujours, — rapprochèrent ce fait de cet autre : la discussion au Sénat, mardi, de plusieurs interpellations sur la politique extérieure ; discussion rendue impossible par la venue à Paris du Premier Anglais.

M. Herriot a-t-il voulu, comme certains le prétendent, éviter un débat dont l'issue lui semblait douteuse ?

N'a-t-il, au contraire, obéi qu'à une seule préoccupation : achever de dissiper le malentendu franco-britannique et se mettre en accord avec son collègue de Londres au plus tôt ?

Donnons, si vous le voulez, la préférence à cette seconde explication tout à fait plausible.

Quant à l'issue de cette nouvelle entrevue, nous l'ignorons encore à l'heure où nous rédigeons ces notes, mais elle ne semble pas faire de doute : elle se présente dans de telles conditions, qu'elle ne peut que réussir.

De fait, si elle aboutissait à la constatation officielle d'un désaccord, les deux Premiers Ministres se trouveraient dans une situation impossible ; aucun d'eux ne pourrait vraisemblablement conserver le pouvoir.

Dès lors, la réunion de Paris, de toute nécessité, était vouée au succès. Entendons-nous : l'entente des sentiments et des cours, l'entente théorique, officielle.

En est-il de même du point de vue des faits ?

Avant de quitter Londres, le Premier Anglais a fait, lundi après-midi, à la Chambre des Communes, d'importantes déclarations qui, dans une large mesure, auront pu contribuer à la détente.

Rétenons les principes. Au sujet des entretiens qui ont eu lieu à Chequers, entre M. Herriot et lui, le premier ministre a dit : « Il n'y eut pas d'arrangement solennel. Il n'y eut pas d'engagement obligatoire. »

Un peu plus tard, M. Mac Donald s'est expliqué sur la constatation des manquements, et il a encore marqué que la France a les mains libres. « Je ne saurais dire avec une trop ferme insistance, a-t-il déclaré, que la question a seulement été posée, qu'une discussion aura lieu, et que rien ne saurait être convenu sans le consentement de la France. »

En ce qui concerne la prochaine conférence, M. Mac Donald a déclaré non moins fermement qu'elle s'occupera de mettre en œuvre le rapport Dawes, et non pas de modifier le traité de Versailles.

Il a dit notamment : « Comment un gouvernement sensé pourrait-il proposer qu'une conférence, où siègeraient seulement un petit nombre des puissances qui ont signé le traité de Versailles, décide de faire au traité quelque modification que ce soit ? Cela est manifestement impossible. La composition de la conférence montre que nous n'aurons à toucher en rien au traité de Versailles. »

En somme, le gouvernement britannique se place sur le même terrain que le gouvernement français : tout le rapport des experts, rien que le rapport des experts.

Au total, les précisions apportées aux Communes par M. Mac Donald auront largement contribué à dissiper le malentendu franco-britannique et à préparer le succès de l'entrevue de Paris.

Ainsi le malentendu franco-britannique est officiellement dissipé.

Nous disons officiellement, car, en fait, les explications les plus cordiales qui ont été échangées ces jours derniers ont contribué encore à mettre en pleine lumière une divergence marquée de conceptions entre Paris et Londres.

Le Foreign Office a fait connaître sa thèse : pour lui, avec le plan des experts, on n'est plus dans le traité de Versailles, il faut faire appel à une collaboration volontaire de l'Allemagne.

Dès lors, si les dirigeants du Reich s'engagent résolument dans la voie de l'exécution du plan, cette « bonne volonté » manifeste doit recueillir une compensation.

La thèse du gouvernement français est en opposition formelle avec celle du gouvernement anglais.

Il faut la résumer une fois de plus, car cette divergence de vues pourrait bien décider de l'issue de la Conférence allié.

La thèse française estime que le plan Dawes ne sort pas du cadre du traité de Versailles : il n'est qu'un effort d'adaptation aux réalités de ses clauses. Donc pas d'innovation et, partant, nous n'avons pas à savoir gré à l'Allemagne de son acceptation éventuelle du plan.

Faut-il ajouter que la conception britannique, en tant qu'elle tend à annuler le traité de Versailles, nous paraît, on ne peut plus dangereuse et tout à fait inadmissible ?

La thèse britannique est, à d'autres points de vue, grosse de conséquences.

Si, avec le plan Dawes, nous ne sommes plus dans le traité, il est indispensable que le Parlement ratifie, en vertu de la Constitution, les arrangements qui pourront être pris à Londres.

Tant que ces arrangements complètent ou aménagent les clauses du traité, les Chambres n'ont pas à se prononcer, constitutionnellement.

Mais si l'on prétend innover, si l'on substitue au traité de Versailles un nouveau traité de fait sinon de droit, une ratification parlementaire deviendra nécessaire.

La conséquence ? C'est que les résolutions qui pourront être prises à Londres, ne seront prises que sous réserve d'en référer au Parlement de Paris.

En un sens, une telle solution aurait un avantage : elle permettrait à M. Herriot de ne pas engager définitivement notre pays dans une voie qu'il peut désapprouver. Ainsi, la moindre place serait réservée à la précipitation et à l'imprévu.

Mais voici la contre-partie : combien de semaines s'écouleront avant que Chambre et Sénat se soient prononcés sur les éventuelles résolutions de Londres ?

Et qu'advient-il si, d'aventure, le Parlement repoussait les dites résolutions ?

Bientôt sans doute cessera l'exploitation franco-belge des gages de la Ruhr.

Bientôt, c'est-à-dire avec la mise en application du plan des experts.

Une fois de plus, il n'est pas inutile de se demander quel est le bilan de l'opération.

Voici d'abord quelques chiffres, concernant les recettes de la Ruhr, exprimées en marks-or, pour la période allant du 1^{er} janvier au 20 juin.

	Du 11 au 20 juin	Du 1 ^{er} janvier au 20 juin
M. I. C. U. M.		
Licences	407.423	2.793.982
Dérogations	674.859	21.311.999
Impôts s/Charb.	5.108.002	90.875.883
Total	5.886.984	114.981.864
DOUANES		
Douanes	1.905.104	22.355.778
Vins	140.464	1.952.763
Tabacs	846.293	13.072.009
Autres Rec.	30.174	79.558
Total	2.022.035	37.460.108
Total général	7.909.019	152.441.972

Ainsi, les recettes propres des ga-

ges dans la Ruhr, pour la période du 1^{er} janvier au 20 juin s'élevèrent donc à 152.441.972 marks-or, soit 709.000.000 de francs français.

A ces recettes, il y a lieu d'ajouter les bénéfices nets de la Régie des chemins de fer des territoires occupés, soit 150.000.000 de francs environ, — et les charbons de réparation.

Ce n'est pas tout. Pendant cette même période, du 1^{er} janvier au 20 juin, les recettes de la Rhénanie (rive gauche) se sont élevées à 525.000.000 de francs français.

On arrive donc à un total de recettes en numéraires de 1 milliard 234 millions de francs.

Faut-il préciser qu'il s'agit là, non pas d'une évaluation approximative, mais bien d'un chiffre comptable, dont l'exactitude ne saurait être discutée ?

Enfin, il y a lieu de remarquer que le total sus-indiqué ne comprend pas les bénéfices de la Régie, qui ne sont pas loin d'atteindre une valeur équivalente.

Au total, on peut se rendre compte que l'exploitation franco-belge de la Ruhr n'est pas sans profit.

On peut admettre que ce régime ne soit pas le plus parfait et que des versements directs et volontaires de l'Allemagne seraient préférables.

N'empêche que l'œuvre accomplie par M. Poincaré dans la Ruhr n'a pas été vaine ; outre qu'elle a donné des bénéfices tangibles, elle a rendu possible l'œuvre des experts.

Puisse la mise en œuvre du plan de ces derniers apparaître aussi promptement que l'exploitation franco-belge.

M. D.

INFORMATIONS

Les manquements allemands seraient constatés par la C. D. B.

Le rédacteur diplomatique du Daily Telegraph écrit :

La dernière proposition mise en avant dans les cercles diplomatiques en ce qui concerne l'organisme devant être chargé de constater les manquements de l'Allemagne, est la suivante : les membres de la C. D. B., siégeant en qualité d'experts — indépendants, sous la présidence d'un technicien américain, représenteraient une autorité chargée de décider si le Reich a commis ou non un manquement, ainsi que des mesures à prendre en conséquence.

En territoire occupé

Dans le procès intenté devant le conseil de guerre anglais de Cologne contre le conseiller ministériel Schneider, les témoins à charge ont déclaré qu'ils avaient reçu d'un nommé Hochberg 250.000 francs en monnaie de la régie, qui furent reconnus plus tard être faux et qu'ils essayèrent de les changer contre de l'argent allemand.

Dès la première tentative, le témoin Max Paine fut arrêté en gare d'Essen, et cette arrestation entraîna la confiscation de toute la somme à Essen et Cologne.

Un fonctionnaire français de la régie, qui est expert en matière de francs de la régie, confirma la fausseté de la monnaie confisquée.

FRANCE-GRANDE-BRETAGNE

M. Mac Donald est arrivé à Paris

M. Mac Donald est arrivé mardi, à 4 h. 40. Il a été reçu à la gare du Nord par M. Herriot, entouré de plusieurs membres du gouvernement et de M. Peretti della Roca, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Immédiatement après les présentations, les deux premiers sont partis ensemble pour le quai d'Orsay où ils sont arrivés à 5 heures, accompagnés de M. Camerlynk, interprète.

La presse allemande et le voyage de M. Mac Donald

La presse allemande a accordé la plus grande attention au voyage

de M. Mac Donald à Paris. Les journaux de droite le commentent d'une façon haineuse.

Le Lokal Anzeiger déclare : « La décision inopinée de M. Mac Donald de se rendre à Paris doit être comprise dans ce sens que les divergences d'opinion entre M. Mac Donald et M. Herriot, malgré la conclusion d'un pacte moral, sont très considérables. » Ce journal engage instamment le gouvernement d'empire à modifier son attitude en ce qui concerne le rapport des experts. « Le gouvernement allemand, écrit-il, n'a plus les mains liées parce qu'évidemment M. Herriot ne pense plus à vouloir adopter le rapport des experts dans sa totalité. »

Accord de principe

Nous avons reçu mercredi soir de notre correspondant parisien le télégramme suivant que nous avons fait afficher sur le boulevard :

« MM. Herriot et Mac Donald, réalisant un accord de principe, enverront aux alliés une note indiquant les suggestions communes de la France et de l'Angleterre. »

Les États-Unis interviendraient à Berlin pour l'exécution du plan des experts

Les nouvelles de Washington, suivant lesquelles le gouvernement américain insisterait pour l'exécution rapide du plan des experts et aurait l'intention de faire des représentations à Berlin, ont occasionné une crise de gouvernement du Reich.

C'est ainsi que la plupart des journaux publient maintenant des articles inspirés par le gouvernement, disant que le Gouvernement n'a jamais fait dépendre le vote des lois, pour l'application du plan Dawes, de certaines conditions : de la question de l'évacuation militaire et même de la libération économique de la Ruhr. Le retard apporté à ce vote tiendrait uniquement à des raisons d'ordre technique, qui, toutes, sont dues au retard des travaux du Comité préparatoire. Ce n'est pas, dit-on, le vote, mais tout au plus l'exécution des lois en question, qui pourrait être mise en cause si le gouvernement allemand n'obtenait pas satisfaction.

Au Maroc espagnol

D'après les derniers renseignements officiels parvenus du Maroc, aucun combat ne s'est produit pendant la journée du 7. La colonne Serrano a renforcé toutes ses positions ; la colonne Grund a consolidé les siennes.

La Médaille militaire a été conférée à tous les défenseurs de la position de Cabodera. La croix laurée a été demandée pour tous les officiers qui exerçaient un commandement à Cabodera.

La position d'Hoj est réoccupée

On annonce officiellement que les troupes espagnoles sont entrées dans la position d'Hoj, dont la garnison a eu deux tués et cinq blessés. La situation s'est améliorée. Les dispositions sont prises pour châtier la harka coupable.

La situation au Brésil

Les communications sont interrompues depuis le 5 juillet avec Saint-Paul, il est impossible d'avoir des informations certaines sur la situation. Ce qu'on sait d'une façon sûre, c'est qu'un mouvement a éclaté parmi les troupes fédérales. Ce mouvement qui a reçu l'adhésion partielle de la police, n'a pu encore être réduit. En raison du manque absolu de communications, les origines n'en sont pas établies et les bruits divers qui circulent à ce sujet sont l'objet de nombreuses conjectures.

Des fraudes de diplômes universitaires sont découvertes

L'administration universitaire a découvert une grosse affaire de fraude en matière d'inscription aux examens ou de délivrance de diplômes.

Il a été constaté notamment que des imprimés à en-tête du ministère de l'Instruction publique ont été commandés dans le commerce, en vue de justifier tantôt d'équivalences fictives entre les certificats d'études privées et des baccalauréats, tantôt de l'obtention de diplômes d'Etat. Des timbres humides officiels ont été imités.

Un stagiaire en chirurgie dentaire a produit récemment un faux brevet d'enseignement primaire supérieur qu'il a avoué avoir acheté à un tiers.

La justice a été saisie de ces diverses affaires, et plusieurs arrestations ont été opérées.

En Russie

A l'occasion de l'anniversaire de la constitution de l'Union des Républiques socialistes des Soviets, les délégués du parti communiste français ont remis au président du Soviet de Moscou le drapeau des communistes de 1871.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'une foule de 200.000 personnes.

Le congrès de l'Internationale syndicale rouge s'est ouvert mercredi 9 juillet.

Les relations sino-japonaises

La légation japonaise, répondant à une note de la Chine, déclare ne rien savoir au sujet du bruit d'après lequel le Japon aurait conclu un accord avec la Mandchourie pour la construction d'un chemin de fer sans la permission du gouvernement chinois. Cette voie ferrée mettrait les Japonais à même de se passer du chemin de fer chinois.

L'autonomie de l'Irlande

Le représentant du gouvernement irlandais a déposé au secrétariat de la S. D. N., aux fins d'enregistrement et de publication, le traité entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, le 6 décembre 1921, au sujet de la constitution de l'Etat libre irlandais.

Un journal français saisi à la frontière espagnole

Le journal *« Indépendant des Pyrénées-Orientales »* a été saisi à son arrivée à la frontière espagnole et interdit par les autorités du Directoire, en raison des nouvelles qu'il a publiées sur les événements du Maroc.

Un nouvel avion militaire

Le 7 eurent lieu à l'aérodrome Francal, près de Toulouse, les essais d'un avion quadrimoteur entièrement métallique, dont voici les caractéristiques : longueur, 15 mètres 700 ; envergure, 28 m. 500, pouvant emporter avec le pilote et le nécessaire pour six heures de vol, mille kilogrammes de charge ou trois mitrailleuses armées chacun de deux mitrailleuses jumelles pouvant tirer devant, derrière ou au-dessous de l'avion et 65 kilogrammes de bombes.

L'appareil, piloté par Enderlin, a réalisé son premier vol dans des conditions remarquables.

Les intérêts des agriculteurs

M. Queuille a reçu une délégation de la Confédération nationale des associations agricoles qui a spécialement attiré l'attention du ministre sur la nécessité d'assurer à l'agriculture un régime économique douanier et financier aussi stable que possible. Le ministre a pris note des désirs de la Confédération et l'a assurée qu'il s'efforcera en outre de réaliser les vœux émis par le congrès récent de l'agriculture française, notamment au sujet de l'article 419 du code pénal et de la dotation du crédit agricole.

Un beau geste à faire !!!

La « France militaire » annonce que contrairement aux instructions données en vue d'une convocation à l'automne prochain des réservistes de la classe 1920 pour une période d'Instruction, cette période n'aura pas lieu.

Dans un précédent numéro, nous avons dit combien une convocation de réservistes, actuellement, paraissait inutile : c'est dire que nous approuvons sans réserves, la décision du ministre de la guerre de supprimer cette période de 28 jours.

Cette décision ne peut être accueillie qu'avec satisfaction par ceux qui devaient subir cette période et par les contribuables qui tiennent à ce que les deniers publics ne soient pas gaspillés.

Actuellement, des orages de grêle ont provoqué des dégâts considérables dans nos régions. Il s'agit, donc,

Jean Jaurès au Panthéon

Le conseil des ministres a décidé de déposer un projet de loi tendant au transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Ce projet est déposé en vue de compléter celui qui a été précédemment voté par le Sénat, mais qui n'a pas encore été examiné par la Chambre, et qui tend, comme on le sait, au transfert des cendres de Michelet et de Renan au Panthéon.

Sénat

Séance du 8 juillet 1924

M. Renoult dépose le projet de loi adopté par la Chambre complétant la législation sur les loyers.

Le Sénat aborde la discussion du projet prohibant le changement de destination des locaux affectés à l'habitation et réglementant les locations en meublés.

M. Morand expose le projet. A Paris, dit-il, on estime que depuis 1920, plus de 50.000 locaux d'habitation ont été transformés en meublés.

Il propose que cette prohibition soit applicable pendant 5 ans, à dater de la promulgation de la loi, et n'ait pas d'effet rétroactif, parce que dit M. Morand, si on donnait à la loi un effet rétroactif, tous les contrats découlés des transformations en meublés depuis 2 ans et demi tomberaient.

Quant aux pénalités, la Chambre avait voté un projet punissant tout contrevenant de 500 à 20.000 francs d'amende.

M. Morand estime que la pénalité est excessive. Le projet prévoit que toute infraction sera poursuivie. La juge devra ordonner la réaffectation des lieux et locaux d'habitation. Faute d'exécution dans les délais impartis, le propriétaire et l'occupant seront passibles d'une amende de 2.000 à 10.000 francs.

M. Renoult, garde des sceaux, appuie la proposition. M. Courtier demande que la loi ait un effet rétroactif du 1^{er} janvier 1922, comme l'a décidé la Chambre.

Le Sénat décide que l'effet rétroactif partira du 1^{er} janvier 1924.

Les divers articles du projet sont votés et l'ensemble est adopté.

M. Herriot s'excuse de ne pouvoir répondre dans cette séance aux interpellations sur la politique extérieure, étant obligé de s'entretenir avec M. Mac Donald. Il demande le renvoi à jeudi.

M. le général Bourgeois demande au Président du Conseil de rassurer les populations en déclarant que les institutions culturelles et le régime scolaire qui sont en vigueur dans les provinces recouvrées, soient maintenues et qu'aucune mesure ne soit prise à cet égard en l'absence du Parlement.

M. Herriot répond qu'il a confirmé la suppression du Commissariat général d'Alsace-Lorraine, ainsi que l'avaient décidé les Gouvernements précédents, mais tout projet tendant à modifier le statut actuel en Alsace-Lorraine sera soumis au Parlement.

CHRONIQUE LOCALE

La « France militaire » annonce que contrairement aux instructions données en vue d'une convocation à l'automne prochain des réservistes de la classe 1920 pour une période d'Instruction, cette période n'aura pas lieu.

Dans un précédent numéro, nous avons dit combien une convocation de réservistes, actuellement, paraissait inutile : c'est dire que nous approuvons sans réserves, la décision du ministre de la guerre de supprimer cette période de 28 jours.

Cette décision ne peut être accueillie qu'avec satisfaction par ceux qui devaient subir cette période et par les contribuables qui tiennent à ce que les deniers publics ne soient pas gaspillés.

Actuellement, des orages de grêle ont provoqué des dégâts considérables dans nos régions. Il s'agit, donc,

de soulager de nombreuses victimes, et pour cela, il faudra de grosses sommes.

L'économie réalisée par la suppression des 28 jours et des grandes manœuvres permettra, probablement, de distribuer des secours importants.

Car il ne s'agit plus, aujourd'hui, de continuer les errements d'avant-guerre : il ne suffit pas de voter une somme en faveur des sinistrés, somme qui répartie entre ces sinistrés permet à ceux-ci de toucher 1, 2 ou 3 francs chacun.

On avouera que ces secours étaient plutôt ridicules, et cependant le Gouvernement pensait avoir fait une belle œuvre et les parlementaires des pays sinistrés étaient fiers quand ils annonçaient qu'un million était alloué à telles ou telles communes sinistrées.

Un million, cela paraissait si gros, si énorme que les sinistrés se croyaient obligés de crier leurs remerciements, leur reconnaissance à qui l'avait fait accorder.

Et puis, à la répartition, la désillusion était grande, car du gros million chaque sinistré ne touchait qu'une somme dérisoire.

Le geste avait été beau, mais la pitance était plutôt maigre !

Mais, actuellement, la question ne doit plus se poser ainsi. Il y avait des crédits pour convoquer des réservistes à la caserne pendant 28 jours et faire exécuter des manœuvres, et ces crédits sont, on le sait bien, très importants.

Puisqu'il n'y aura pas de 28 jours et partant de manœuvres, l'argent économisé du fait de cette suppression doit être mis à la disposition des sinistrés.

On se plaint amèrement de la désertion des campagnes : on signale de partout le manque de travailleurs agricoles.

Et bien n'est-ce pas le moment où jamais, pour le Gouvernement de prouver sa sollicitude à l'égard des campagnes sinistrées, en leur attribuant en secours l'argent économisé par la suppression des 28 jours et des grandes manœuvres ?

Voilà un beau geste à faire, qui serait très apprécié. Le fera-t-on ?

LOUIS BONNET.

Le retour au scrutin d'arrondissement

Enfin la loi électorale va être modifiée : le projet relatif au scrutin uninominal sera voté par le Parlement, cela ne fait pas de doute.

Aux termes du projet de loi que doit déposer le ministre de l'Intérieur, chaque arrondissement administratif nommé un député. Lorsque sa population dépasse 100.000 habitants, il nomme un député de plus par 100.000 habitants ou fraction de 100.000 et, dans ce cas, l'arrondissement est divisé en circonscriptions électorales nommant chacune un député. L'élection se fait en deux tours de scrutin.

Pour être élu au premier tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. Le deuxième tour de scrutin aura lieu huit jours après le premier, au lieu de quinze jours comme le prescrivait la loi de 1889.

Quant à la question de la péréquation des circonscriptions, elle fera vraisemblablement l'objet d'un projet de loi ultérieur.

La Commission spéciale nommée par le Sénat, a examiné, mardi, le projet et l'a approuvé.

C'est le retour au scrutin d'arrondissement pur et simple. Une seule modification est apportée à ce mode de scrutin.

Le deuxième tour aura lieu 8 jours après au lieu de 15. Cette modification n'est pas très importante, et pourra même empêcher les tractations qui se produisaient entre les 2 tours de scrutin.

Mais il y a également un projet tendant au retour du scrutin d'arrondissement qui, probablement, ne sera pas du goût de tous les électeurs.

Ce projet comporte la prolongation à 6 ans du mandat législatif.

Heu ! heu ! est-ce que la Chambre va s'octroyer un cadeau de 2 ans de législation supplémentaire ?

Tout est possible, et en ce bas monde politique, il faut s'attendre à tout.

Mais les électeurs auraient pu être consultés sur ce point-là, ce nous semble.

Jadis, on trouvait que le mandat législatif de 4 ans était trop long, et certains estimaient qu'il fallait le réduire à 2 ans.

Mais les événements se précipitant, les choses et les politiciens changent vite !

Peut-être que le scrutin d'arrondissement mettra un peu d'ordre dans les affaires et empêchera de trop subits changements !

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre compatriote M. Berbier, maître-répétiteur au lycée Gambetta dont il est un ancien élève, vient d'être reçu aux examens pour l'emploi de commis stagiaire des économats des lycées.

En outre, M. Berbier vient d'être reçu aux examens de 2^e année de licence en droit.

Nos félicitations à notre excellent compatriote.

UN TIMBRE !

Chaque politicien veut marquer son passage au pouvoir dès qu'il s'assied sur un fauteuil ministériel. C'est humain. La gloire n'est accordée qu'à une infime minorité, mais cela n'empêche pas que tous ceux qui ont été portés sur le pavois, tiennent à ce que la postérité le sache.

Le nouveau sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. — il s'appelle M. Pierre Robert, — veut marquer son passage aux P. T. T.

Ses prédécesseurs ont fait établir des lignes téléphoniques, réparer des lignes télégraphiques ; d'autres ont inauguré des bureaux de poste et accordé quelques avantages mérités et légitimes aux facteurs, aux employés.

Il y en a même qui se sont intéressés avec dévouement à assurer que les communications téléphoniques soient plus rapides et que les distributions de lettres soient faites avec régularité.

Tous ou presque tous ont obtenu des résultats que le public a appréciés. Ils n'avaient fait, après tout, que leur devoir, et comme l'on dit, faire son devoir c'est le but de tout citoyen, quelle que soit la situation qu'il occupe.

Mais le sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. du jour, a des buts plus élevés, des soucis plus grands en vue.

Assurer la régularité des services postaux, télégraphiques, téléphoniques, c'est bien quelque chose. Mais ça ne donne pas de relief à un ministre.

Aussi, il a déposé un projet de loi tendant à l'émission d'un timbre-poste spécial à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Ronsard.

Sans doute, voilà un bel hommage à la mémoire de l'auteur de la Franciade : mais, en vérité, a-t-il bien besoin de cet hommage ?

C'est l'avis du sous-secrétaire d'Etat qui espère peut-être, que les admirateurs de Ronsard, se souviendront de cette mesure et lui en sauront gré, un jour !

Eh bien, le public de nos régions préféreraient que l'initiative sous-ministérielle des P. T. T. se portât un peu plus sur la réparation des lignes télégraphiques, téléphoniques.

Le public de nos régions achètera le timbre à l'effigie de Ronsard, mais, dans la période des orages, il voudrait bien que la ligne télégraphique, qui passe par le Plateau-Central, notamment, ne fut pas aussi capricieuse et que les télégrammes qu'elle doit transmettre n'arrivent pas avec une journée entière de retard.

Ils sont nombreux les ministres et sous-secrétaires d'Etat des P. T. T. qui se sont succédés et cette fameuse ligne n'a jamais été l'objet de leur sollicitude !

Eh bien, celui qui aura l'initiative d'assurer les communications télégraphiques de nos régions, de mettre ordre aux fantaisies du Plateau-Central, celui-là aura mérité l'hommage des populations de nos régions et de la postérité ! Et ces populations, reconnaissantes, feront faire une carte postale sur laquelle sera placée la photo de ce sous-secrétaire d'Etat.

LOUIS BONNET.

Lycée Gambetta

Nous sommes heureux d'enregistrer les succès de nos anciens élèves :

M. René Barreau vient de subir, avec mention, l'examen de 1^{re} année de droit, devant la Faculté de Toulouse.

MM. Pélissier et Sasmayoux, du lycée de Toulouse, sont déclarés admissibles à l'Ecole St-Cyr. Il y a quelques mois encore, ils étaient élèves du lycée Gambetta. L'an dernier, déjà, leur camarade Ayzac était, après un an de préparation, reçu définitivement au même concours. Ces succès répétés sont la preuve tangible des fortes études, faites au lycée de Cahors qui jouit, du reste, dans la région, d'une réputation méritée.

Aux familles et aux amis des lauréats nous adressons nos sincères félicitations. — Ant. CHÉRY.

Sont déclarés admissibles aux baccalauréats :

1^{er} D : Cayrol Jean, Crispel Raymond, Delrieu Louis, Galaup Pierre, Rouquet Fernand.

Mathématiques : Clary René, Dulac René, Gaëtan Raymond, Gaignebet Emile, Henras Jean, Martel Maurice, Sirven Pierre.

Recus : Philosophie : Bramel Jean, Delpéch Jean, Séguy Georges.

1^{er} B : Bouzerand Léon.

Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

Nous apprenons qu'à l'issue de la distribution des prix du lycée Gambetta, dimanche 13 courant, les membres de l'Association des Anciens Elèves du lycée, se réuniront en un déjeuner intime au réfectoire de cet établissement.

C'est là une heureuse initiative à laquelle nous applaudissons et qui ne peut que contribuer à resserrer les liens d'excellente camaraderie existant entre tous les membres.

Audiences de vacation

Le tribunal correctionnel de Cahors tiendra des audiences de vacation aux dates ci-après : 9 août, 23 août, 6 et 20 septembre.

L'auto actuelle arrive à destination aussi sûrement qu'une locomotive

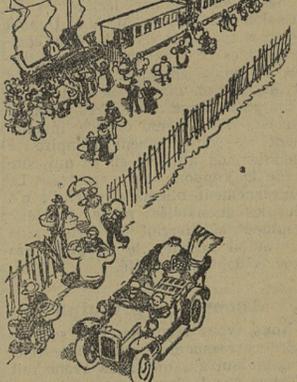
Des agriculteurs, des commerçants se rendent compte des avantages de l'auto, mais la crainte de rester en panne les fait hésiter.

Il nous est facile de les rassurer. Nous avons déjà dit que nos voyageurs sont sur la route, en automobile, 10 mois par an. Ils ne peuvent soigner leur voiture que le dimanche matin et ne sont pas plus mécaniciens que le premier venu.

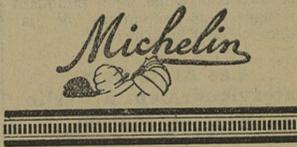
A eux tous ils ont fait 800.000 kilomètres.

13 voyageurs sur 31, soit plus de la moitié, ne sont jamais restés en route depuis 3 ans.

Pour les 13 autres : 16 fois seulement ils n'ont pu arriver à destination par leurs propres moyens. Dans l'ensemble, cela fait une panne pour 50.000 kilomètres. Le cultivateur qui possède une auto met 40 ans à parcourir une telle distance.



L'auto est au moins aussi exacte que le petit chemin de fer local



Chez les Instituteurs

L'inauguration du monument, élevé à la mémoire des Instituteurs du Lot morts pour la France, est définitivement fixée au dimanche 20 juillet à 11 heures.

La cérémonie aura lieu dans la cour d'honneur de l'Ecole Normale à Cahors.

Contributions indirectes

M. Milhau, receveur entrepreneur à Apt (Vaucluse) est nommé en la même qualité à Figeac.

M. Richard, préposé principal à Cahors est élevé à la 2^e classe de son grade.

Nos félicitations.

Service vicinal

M. Marcel Palegic, est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication n° 1, en résidence à Gourdon, en remplacement de M. Pounjard, nommé chef cantonnier.

M. Elie Guiral est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication n° 7, en résidence à Valrouffé (poste créé).

A NETTOYER

Il y a le caniveau de la place du Marché, qui aurait bien besoin d'être nettoyé. En face la maison Bonave, ce caniveau dégage une odeur pestilentielle qui gêne considérablement les personnes qui passent à cet endroit.

Il suffirait d'une légère réparation.

On nous prie de demander quand donc les grosses pierres qui encombrant la Cour de la Gare seront tassées.

Le passage dans la cour des voitures et des autos est excessivement dangereux : ces jours derniers, des chevaux se sont abattus sur ces pavés.

Il y a, cependant, un rouleau compresseur pour tasser ces pierres.

L. B.

A l'instruction

qui, certainement, aurait été sérieusement blessé.

Il serait à souhaiter que les changements fussent faits plus solidement sur les camions-automobiles.

Pour les sinistres

Voici les formalités à remplir par les sinistrés en vue d'un dégrèvement de leurs impôts :

Les maires doivent adresser au préfet une demande de remise des impôts fonciers et de secours pour les personnes les plus nécessiteuses de la commune ; cela dans un délai d'un mois au plus tard.

Voici la formule de demande :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la majorité des agriculteurs de ma commune ont été éprouvés par l'ouragan (... date...).

« Je prie l'administration de vouloir bien accorder la remise des impôts et des secours. »

Les secours sont distribués par le préfet, qui envoie cette lettre au directeur des contributions directes. La vérification est faite par ce dernier qui envoie aux contribuables de la commune un certain nombre de bulletins à remplir en y indiquant le montant des pertes.

Dans le cas de la perte totale, on accorde la remise intégrale de l'impôt foncier, impôt afférent aux parcelles de récolte qui ont été ravagées.

Le contrôleur propose avec le maire et les répartiteurs, les secours à accorder.

Acte de courage

Le 8 juillet, vers 6 h. 30, deux chevaux attelés à une lourde voiture régimentaire à 4 roues se sont emballés en descendant la côte de Regourd, malgré les efforts désespérés du conducteur qui n'avait pas perdu son sang-froid.

Ils allaient à une vitesse folle, rendaient la circulation impossible sur leur passage en faisant faire à la voiture qu'ils traînaient de véritables embardées qui la projetaient d'un côté à l'autre de la route.

Un peu avant d'arriver à l'embranchement de la route de Mercuès, un jeune homme nommé Dasquier Georges, qui travaillait dans un champ voisin, se jeta résolument à la tête d'un des chevaux affolés qu'il parvint à maîtriser non sans avoir été traîné lui-même sur un léger parcours.

Nous adressons nos félicitations au courageux M. Dasquier.

Tribunal correctionnel

VAGABOND

Le nommé Cyprien Girma, 48 ans, qui fut arrêté par la gendarmerie de Puy-l'Evêque pour outrage à la pudeur, vagabondage et mendicité, a comparu à l'audience des flagrants délits.

Girma a été condamné à 9 mois de prison. C'est sa 20^e condamnation.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la direction générale des Caisses d'Amortissement et des Dépôts et Consignations à Paris 56, rue de Lille, dans la première quinzaine de novembre 1924.

Nombre de places mises au concours : 35.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le 1^{er} janvier 1924 ; ils doivent être pourvus du baccalauréat.

Une notice contenant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au Conseiller d'Etat, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (service du personnel), 56, rue de Lille à Paris (7^e).

CHRONIQUE SPORTIVE

Circuit France-Sport

Le Circuit France-Sport s'est couru avec le concours du Vel-Auto-Lotois, dimanche dernier, et a obtenu le plus grand succès.

La première partie qui comprenait le trajet Cahors, Luchez, Vire, Puy-l'Evêque et retour ne fut pas d'un intérêt palpitant. Les coureurs se contentèrent de s'observer... Une fugue de Nat pendant quelques kilomètres, anima un peu la course, mais tout entra bientôt dans l'ordre qui ne fut pas troublé jusqu'au passage à Cahors.

La deuxième partie du Circuit comportait la montée de Roquebillière. Cent mètres avant la côte, Brunie, un inconnu de Cahors, part au sprint ; du peloton personnel ne bouge ; cependant le fugitif se détache nettement du peloton dans les petits lacets et au sommet il a 50 m. d'avance.

A son tour Chauvière se débarrasse de Massal, s'en va à la poursuite du leader qu'il rejoint bientôt après un bel effort. Dès lors les deux excellents routiers, se relayant au commandement, augmentent leur avance.

Puis voici St-Pantaléon et la rude montée vers Escayrac que Chauvière et Brunie escaladent allègrement, Brunie toujours en tête, menant à une allure de 25 km. à l'heure.

Le peloton sortant enfin de sa torpeur, a cependant organisé la chasse et Nat a ramené le lot sur Wezemael ; à St-Pantaléon, Massal et Gauban distancés abandonnent ; le belge et Nat en profitent pour filer à toute allure.

Devant, Brunie et Chauvière soutiennent leur effort sans faiblir et tous les suivants ont l'impression que la course ne peut leur échapper. Hélas, il en fut autrement, car dans la descente d'Escayrac, Brunie fait une chute sans gravité et Chauvière voit son boyau rendre l'âme, tandis que Brunie de son allure souple s'envole vers le but, Chauvière est rattrapé par Wezemael et Nat.

Tous trois alors unissent leurs efforts pour rejoindre le fugitif. L'Hospitalier, Granjoul et Labenque sont traversés

sans changement, Brunie toujours en tête, tandis que dans le second peloton, Chauvière crève une deuxième fois : Pauvre Chauvière, qui voit tant d'énergie réduite à néant !

Wezemael accélère de plus en plus, le courageux Nat répond bien à ses assauts, et bientôt les deux hommes regagnent du terrain sur le petit Brunie, qui cependant maintient son allure régulière et se défend avec une rare énergie.

Arcambal est passé en trombe et dans la côte de Bégous, Brunie est enfin rejoint par ses poursuivants Nat et Wezemael. Les trois coureurs s'en vont tranquillement vers la ligne d'arrivée, où les attend une belle ovation. Brunie le héros de la bataille est porté en triomphe.

Le Vel-Auto-Lotois organise pour le 14 juillet, une course départementale réservée aux coureurs licenciés 1924 et tous les débutants licenciés ou non.

Le départ sera donné à 2 h. précises devant le café du midi et les arrivées seront jugées devant la mairie.

Cette course qui est une initiative de la jeune société est dotée par la Municipalité. Elle comprendra 4 arrivées au centre de la ville.

1^{er} parcours : Boulevard Gambetta, côte de Evêques, Laroque-des-Arcs, retour par les Quais et le Boulevard.

2^e parcours : Bégous et retour par Coty.

3^e parcours : Pradines et retour par la Fontaine des Chartreux, St Georges et le Boulevard.

4^e parcours : Sept-Ponts et retour.

5^e parcours : Sprint final.

Départ devant la Vierge de St-Georges.

Toutes les arrivées seront jugées devant la mairie.

Nous espérons que les jeunes viendront nombreux à cette course qui leur est spécialement réservée.

CHAMPIONNAT DU LOT DES 100 KILOMETRES

C'est par un temps splendide que s'est disputé, dimanche, le championnat du Lot des 100 kilomètres, organisé par le Comité départemental. Grâce aux efforts du comité et aux nombreux prix offerts par les commerçants et les membres de la presse, cette belle épreuve, superbement dotée, a obtenu un magnifique succès.

A 2 heures, les coureurs prennent le départ ; le peloton, nombreux, fut très applaudi, et l'on sentait que tous ces jeunes athlètes étaient fermement décidés à défendre leur chance.

A la côte de Saint-Henri, l'allure commence à s'accroître, car les coureurs savent que le premier d'entre eux qui passera devant l'église gagnera une prime offerte par un généreux sportman. Cette prime est enlevée superbement par le jeune Amiel, du V. S. C. Plus loin, une tentative de lâchage de Fontanel a lieu ; ça ne prend pas, les concurrents ne sont pas encore fatigués.

Fontanel rentre dans le rang et attend une occasion. Vers la montée de Moncoutié, Fontanel part à fond, cette fois ; Valadié, qui le surveille, prend sa roue, ainsi que le jeune Owiller, et les deux premiers, se relayant au train, lâchent tout le peloton, sauf le jeune Owiller, qui colle tant qu'il peut.

Immédiatement, c'est 50 mètres, puis 100, puis 200, qui les séparent des autres coureurs. Harroij, Amoureux, Courneud, organisent une chasse terrible pour rejoindre, il n'y a rien à faire. Le peloton de tête active l'allure et, dès lors, les places d'honneur lui sont acquises. Le Poujot est franchi en trombe par le peloton de tête qui, donnant à fond, prend toujours de l'avance. Au moment de Lamothe, le jeune Owiller, est lâché. Plus loin, c'est son frère qui aura son boyau arrière crevé.

A Frayssinet, Fontanel et Valadié sont toujours ensemble ; Owiller jeune est à 600 mètres et, 1.000 mètres plus loin, le deuxième peloton, enlevé par Harroij, chasse éprouvément. Partout, un nombreux public acclame ces vaillants et ne leur ménage pas les applaudissements. Peyrebroune, la Séquanie, sont franchis, et nous voilà à Payrac. Tout le village se trouve réuni devant le café Escudé, où le contrôle fonctionne superbement organisé par M. Lacombe, de l'U. V. F., auquel vont nos meilleurs remerciements. M. Constant, le sympathique maire de Payrac, se trouvant au milieu des siens, M. Lestandi, délégué sportif, a profité de sa présence pour adresser à son vieil ami ses remerciements pour les primes offertes par la municipalité et l'accueil réservé aux coureurs.

A cinq kilomètres de Payrac, le coureur Charret fait une chute sans gravité ; il remonte et repart de suite.

Dans la côte de Frayssinet, Valadié est à l'ouvrage. Fontanel s'en aperçoit et le laisse sur place, et c'est par 11 minutes d'avance sur le 2^e que Fontanel, au milieu des acclamations, franchit la ligne d'arrivée.

1^{er}, Fontanel ; 2^e, Valadié ; 3^e, Harroij ; 4^e, Amoureux, de Puy-l'Evêque ; 5^e, Owiller jeune ; 6^e, Chouret, de Cajarc ; 7^e, Descargues, de Figeac ; 8^e, Amiel, de Cahors ; 9^e, Courneud, de Cahors ; 10^e, Goujon, de Cahors ; 11^e, Lafont, de Cahors ; 12^e, Owiller aimé, de Cahors.

Critérium cycliste

Le critérium cycliste organisé par la « Dépêche » passera à Cahors samedi. A cet effet, des prix seront offerts à Cahors par le Vel-Auto-Lotois.

En outre une souscription a été ouverte par M. Maurice Gardes, du café de Bordeaux, pour donner plusieurs prix aux jeunes coureurs du Lot qui prendront part au critérium cycliste.

Tous les membres du Vel-Auto-Lotois qui peuvent se rendre disponibles samedi 12 juillet, de 10 h. à 12 h., sont instamment priés de se rendre à la réunion qui aura lieu au siège social Café du Midi, le jeudi 10 juillet, à 21 heures.

Ordre du jour : Participation au contrôle d'arrivée et de départ du « Critérium de la Dépêche ». Le Conseil d'Administration.

CAFÉ DU CHAMP DE MARS SAMEDI SOIR GRAND CONCERT à 21 heures Arrondissement de Cahors Lauzès

rie-Louise Manavelle, du village de Lascabanes, avec M. Delfau, propriétaire à Labastide.

Nos félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Foire. — Notre foire de juillet a eu son importance habituelle, malgré les travaux importants de la saison. Tous les divers champs de foire étaient abondamment approvisionnés. Voici les cours pratiqués :

Boeufs de travail, de 5.500 à 6.000 fr. ; boeufs moyens, de 4.000 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 2.500 à 4.000 fr. la paire ; moutons, de 150 à 180 fr. la pièce.

Volaille, de 3,50 à 3 fr. 75 le demi-kilo ; lapins, de 1,50 à 1 fr. 75 le demi-kilo ; petits fromages du pays, de 1,50 à 1 fr. 80 la douzaine ; œufs, 4,50 la douzaine ; beurre, 6 fr. le demi-kilo. Beaucoup de jardinage : Haricots, 1,50 la livre ; pois, de 1,20 à 1 fr. 25 la livre ; salades, de 0,15 à 0 fr. 20 pièce. Beaucoup de transactions sur les boeufs.

Limogne

Foire. — La foire de samedi 5 juillet n'a pas eu son importance habituelle à cause des fenaisons et des moissons qui se trouvent avancées cette année. Aufoirail peu de transactions. Voici les cours pratiqués :

Boeufs de travail, de 3.800 à 4.300 francs ; vaches de 2.200 à 2.600 francs ; bouvillons de 1.500 à 1.800 francs ; veaux, 5 francs le kilo ; brebis de 130 à 150 francs ; agneaux, de 90 à 115 francs ; porcelets, de 160 à 200 francs ; suivant la grosseur.

Peu de blé, de 72 à 74 francs les 80 kilos ; maïs étranger 80 francs l'hectolitre ; avoine, de 37 à 39 francs l'hectolitre ; pommes de terre nouvelles 0,75 le kilo ; fèves 70 francs l'hectolitre.

Poulets de grains, de 5,50 à 6 francs ; poules 4 francs ; dindons 4 francs ; canards 3,50 le tout la livre ; oisons pour l'élevage de 35 à 45 francs ; canelons de 10 à 12 francs la paire, suivant la grosseur.

Laine en suint, de 6 à 7 francs le kilo, suivant qualité.

Fromages du pays, 2 francs la douzaine ; œufs 4 francs la douzaine. Jardinage assez abondant, prix très élevés : tomates 1,50 le kilo ; plants de poireaux de 1,25 à 1,50, suivant grosseur ; choux pommés de 1,50 à 2 francs la pièce.

Castelfranc

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le décès de Mme Couture, plus qu'octogénaire, dont le mari, fut député lors du coup d'Etat de décembre 1852.

Nos sincères condoléances à son fils, M. Couture, ancien économe au lycée d'Alger, ainsi qu'à la famille.

Duravel

Nécrologie. — Dimanche ont eu lieu à Duravel, au milieu d'une très grande affluence de parents et d'amis, venus de tous les points du canton de Puy-l'Evêque, les obsèques du regretté Henri Solignac, élève à l'Ecole de santé de Lyon, fils de M. Solignac, percepteur à Duravel.

Le cercueil disparaissait sous un amoncellement de couronnes et de gerbes de fleurs naturelles offertes par les amis de la famille. Toute la population duravelloise avait tenu à apporter son témoignage de sympathie au jeune docteur qui venait d'être enlevé aussi prématurément à l'affection des siens.

claire admissible aux épreuves du baccalauréat, 1^{re} partie, latin-sciences. M. Emile Laparra est le fils du docteur conseiller général du canton de Lacapelle-Marival, notaire à Caraculac.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et tous nos compliments à leurs dévoués professeurs.

Licence. — Nous apprenons avec plaisir que M. Taurines, répétiteur au Collège, vient de subir avec succès les examens de la licence devant la Faculté de Toulouse.

Nos félicitations au jeune licencié.

Bagnac — Comme tous les ans, la foire du 3 juillet, à cause des travaux pressés de la fenaison, n'a pas été importante. Il s'est fait pourtant beaucoup de transactions. Les cours tenaient à la baisse.

Cinq bœufs de travail de 4.500 à 6.000 fr. la paire; bœufs de travail, de 3.800 à 5.000 fr.; taurillons de 2.000 à 3.500 fr.; bouvillons, de 800 à 2.000 fr.; vaches de 3.000 à 4.500 fr. la paire; veaux de boucherie de 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo.

Montons de 100 à 170 fr. pièce selon grosseur et qualité; porcs gras, en petite quantité de 240 à 260 fr. les 50 kilos; porcelets, de 150 à 250 francs, selon grosseur.

Au marché: Poules 4 fr.; poulets jeunes, 6 fr.; lapins, 2,25; canards, 4,50; beurre, 6 fr. le tout le demi-kilo; œufs 4 fr. 50 la douzaine.

Haricots verts 1 fr. 50; pommes de terre, 1 fr. 25; cerises, 50 c. le tout le demi kilo.

Jardinage en quantité aux prix habituels.

Naissances. — Les naissances sont nombreuses cette année, M. et Mme Gentil facteur des postes, viennent d'hériter d'une gentille fillette.

M. et Mme Albert Cancès, viennent d'avoir deux jumelles qui ne demandent qu'à vivre.

Fait à remarquer: c'est pour la cinquième fois depuis trois ans, que se produisent dans la commune des naissances doubles: tous ces nouveaux nés sont en vie, sauf deux.

Accident de bicyclette. — Dimanche soir, le jeune Gaston Laborie, âgé de 18 ans, de Lauzeral, allant chez lui à Bagnac, descendait à bicyclette, à une allure rapide, la côte de Lacan. Arrivé au Peyrou, la bicyclette capota et le cycliste fut projeté avec violence sur la route.

Dans sa chute, il se fit des contusions multiples, et, malheureusement, la clavicule de l'épaule gauche fut brisée.

corps a été ramené à Teysseu, son pays natal. Une foule d'amis et de collègues ont accompagné ce jeune maître à sa dernière demeure.

M. Simon avait fait ses études à l'École normale de Cahors, dans la promotion 1904-1907.

Nous prions sa famille de recevoir ici, encore une fois, nos condoléances émues.

Corn — La jeunesse de notre commune se prépare à célébrer avec éclat la fête locale qui aura lieu les 2, 3 et 4 août prochain. Voici le programme des réjouissances:

Samedi 2: à 15 heures, plantation d'un superbe mat de cocagne; 17 heures réunion de la musique et tour du fourg.

Dimanche 3 août: 5 heures 30, réveil en fanfare; 7 heures, commencement des aubades dans le bourg et continuation dans les haumeaux jusqu'à 10 heures; à 10 heures, distribution de cocardes aux jeunes gens et de jolis bouquets aux jeunes filles; 11 heures, apéritif-concert; à 13 heures, grand bal sur la place publique; à 14 heures, course à la nage, prix: 15, 10 et 5 francs (engagements 2 fr.); à 16 heures, courses de bicyclettes, prix: 15, 10 et 5 francs (engagement 2 francs); à 21 heures, illuminations; 22 heures, brillants feux d'artifice; départ de bombes, fusées, etc.; grand bal de nuit.

Lundi 4 août: 8 heures, réveil en musique, continuation des aubades; 2 heures, reprise du bal; 16 heures, départ d'une superbe Montgolfière; 5 heures, jeux divers; jeu de la poêle, jeu de la cruche, courses en sacs; minuit, clôture de la fête.

Latronquière — Les examens pour le certificat d'études ont eu lieu à Latronquière le lundi 7 juillet, à 6 heures du matin, et ont été terminés à 16 heures. Candidats 59: 28 garçons et 31 filles. Recus: 24 garçons et 27 filles, avec mention très bien.

Arrondissement de Gourdon — L'index électrique du premier trimestre 1924 est fixé à 222. Il est donc en augmentation. En effet 222 - 130 = 92 x 0,002 = 0,184 à ajouter au prix de base de 1 fr. 50 = 1,684 le kilowatt.

C'est le Ministre des Travaux publics qui l'a ainsi fixé pour toute la France. Il n'y a donc qu'à s'incliner.

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision pour les classes 1925 et les ajournés des classes 1922, 1923 et 1924 auront lieu mercredi 19 courant, à 10 h. 30, à la mairie.

Si la canicule continue on n'aura pas besoin de chauffer la salle, en raison de l'époque tardive et par conséquent plus élémentaire que d'habitude.

Audience correctionnelle du 8. — L'audience correctionnelle du 8 courant devait être entièrement consacrée à l'affaire dite « des camelots du roi ».

Ces deux affaires s'étaient passées, nos lecteurs s'en souviennent, à Creysse et à Nadailat-le-Roc, à l'occasion de l'inauguration des monuments aux morts de ces deux localités qui avaient choisi M. Malvy, aujourd'hui député, comme président.

A la demande unanime des parties appelées dans ces deux affaires, celles-ci ont été renvoyées et fixées au 14 octobre prochain.

Conseil d'hygiène. — Mardi matin, à 11 h., s'est réunie la Commission d'hygiène, sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Une seule affaire figurait à l'ordre du jour: La construction d'une école publique mixte à Montamel, canton de St-Germain.

quartier St-Jean, place de la Mairie, les 13 et 14 juillet.

Voici le programme: Dimanche 13 juillet, à 6 h., réveil en musique, salves d'artillerie; 7 h., tour du quartier St-Jean; 8 h., aubades aux habitants; 11 h., apéritif-concert; 15 h., ouverture de la fête foraine, bal champêtre.

A 18 h., concert. Le soir, grande illumination, brillant feu d'artifice, bal à grand orchestre; à 23 h., farandole.

Lundi 14 juillet, matin, jeux divers: courses en sacs, à l'œuf, jeu de la poêle, concours de grimaces; à 15 h., bal. Le soir, illumination, feu d'artifice.

Labastide-Murat — On nous communique cet avis au public: « Depuis trois ans que le comité des fêtes existe, le public peut se rendre compte du résultat obtenu: un matériel très important a été déjà acquis; la caisse accuse un reliquat de 816 fr. 15 et l'on reconstruit sans peine que les fêtes précédentes ont eu un éclat particulier dont le commerce local n'a pu que bénéficier.

Cette année, pour des motifs encore inexpliqués, deux ou trois jeunes gens de la classe, obéissant surtout à des suggestions paternelles qui ne peuvent admettre que la campagne s'affranchisse des vieilles coutumes périmées, avaient cru qu'il suffirait de décréter la mort sans phrases du comité pour que celui-ci disparût comme par enchantement en leur livrant le matériel... et la caisse!

Fort de l'approbation de la quasi unanimité de la population, le comité aurait pu passer outre; cependant, dans un esprit de conciliation et de désintéressement que l'on comprendra sans peine, les parents et les jeunes gens dissidents furent convoqués à la réunion d'avril dernier et la conclusion fut que ceux-ci refusèrent toute participation à la fête, tant avec le comité que sans celui-ci.

MM. Raymond Guérien et Gabriel Delcroz déclarèrent ne vouloir s'en occuper qu'avec l'aide du comité.

En conséquence, le public est informé que seuls MM. Raymond Guérien et Gabriel Delcroz sont autorisés à percevoir les souscriptions, à moins qu'après sage réflexion les dissidents, revenant à une meilleure conception de l'intérêt général et guidés par un esprit de camaraderie qui leur ferait honneur, veuillent bien se joindre à eux. Ils seront toujours les bienvenus.

MM. de Camy, président; Bourdard, trésorier; Rossignon, secrétaire; membres: MM. René Mespoulet, Raymond Faure, Daniel Escapoulade, Baptiste Cosse, Ernest Calmon, Paul Delpech, Edouard Delpech.

St-Clair — La démission de M. Lagarde, maire de St-Clair, vient d'être acceptée.

Le conseil municipal est convoqué pour le dimanche 20 juillet pour l'élection du nouveau maire.

Montfaucon — Le calme semble renaître à la station sanitaire après l'effervescence de ces derniers jours.

C'est vraisemblablement la visite de M. le sous-préfet de Gourdon qui a produit cet effet bienfaisant.

Payrac — La course départementale du 6 juillet. — La course cycliste Cahors-Payrac-Cahors (100 km.) avait attiré une foule au café Divan. A 16 h. 5' se trouve l'excellent coureur Fontanel. A 16 h. 20', tous les coureurs avaient signé au contrôle, tous étaient en belle forme. Pas d'accident.

Salviac — La fête patronale des 26, 27 et 28 juillet 1924. — Samedi 26 juillet: Annonce de la fête par des salves d'artil-

lerie; 21 h., tour de ville en musique, brillante retraite aux flambeaux, bal de nuit.

Dimanche 27 juillet: 7 h., réveil en musique, salves d'artillerie; 11 h., grand défilé musical; 15 h., cortège de chars allégoriques, concours de voitures fleuries; 17 h., concert donné sur la place de l'Oratoire par la fanfare « Les Enfants de Salviac »; 18 h., bal d'enfants; 20 h., illuminations; 21 h., brillant feu d'artifice, faubourg de la Requière; 22 h., grand bal de nuit sous la Halle aux grains.

Lundi 28 juillet: 9 h., tour de ville en musique; 10 h., grand concours de rampeau, 1^{re} partie (engagement, 1 franc); 14 à 16 h., nombreux attractions, jeux et concours divers; 16 h., courses de bicyclettes, nombreux prix; 17 h., départ d'un ballon; 18 h., grand concours de rampeau, 2^e partie; 21 h., grand bal de nuit, place de l'Oratoire; nombreux attractions, manèges, balançoires, toboggan, etc... Emplacement gratuit pour les forains. Le comité ne répond pas des accidents.

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre jeune compatriote M. Gustave Gagnoux, gardien de la paix à Paris, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, avec Mlle Antonine Doubaud, négociante à Paris.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

La moisson. — La rentrée des foins est à peine terminée et nos actifs cultivateurs ont commencé la moisson; sur les côtes, le blé est mûr, et dans la vallée les pailles jaunissent, si le temps continue à être favorable, la moisson sera terminée au 15 juillet.

Les blés sont beaux en épis et en pailles.

Souillac — Samedi dernier ont eu lieu les examens du Certificat d'études pour le canton de Souillac.

Vingt-quatre garçons et trente-deux jeunes filles se sont présentés. Tous les garçons et vingt-quatre jeunes filles ont été reçus.

St-Germain — Mort de M. Bouyé, maire. — M. Bouyé, maire et notaire à St-Germain, est décédé mercredi soir, à l'âge de 49 ans, à la suite d'une violente crise.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos condoléances.

CHEZ NOS VOISINS — Un orage en Aveyron. Un cyclone s'est abattu sur la région de Villeneuve, Asprières, Salles, Courbatières, Savignac, Sainte-Croix. Pendant vingt minutes, des grêlons de la grosseur d'une noix sont tombés, anéantissant complètement les récoltes, le blé, la vigne, le maïs et les pommes de terre. Par endroits, les arbres sont déracinés ou arrachés. La campagne présente un aspect de désolation épouvantable. Les pertes sont considérables et les agriculteurs sont consternés.

Dernière heure — Séance du 9 juillet 1924. La Chambre discute le projet de loi sur l'amnistie. M. Viollette soutient le projet. Il déclare que l'amnistie s'impose. « Sans nous préoccuper de l'opinion des intéressés, dit-il, et parce que la procédure de révision n'est pas possible, nous estimons que la loi doit intervenir, non pour faire de la révision, mais pour effacer le souvenir des heures douloureuses que l'on sait ».

Il s'agit des cas des condamnés de

la Haute-Cour. M. Viollette parle de l'amnistie pour les fonctionnaires et les cheminots révoqués.

Quant aux délits militaires, le rapporteur est d'accord avec le ministre de la guerre pour dire que l'insoumis n'a pas l'excuse du déserteur et qu'il ne doit pas profiter de l'amnistie.

M. Barillet estime que ce projet d'amnistie est un geste de défi à ceux qui en 1914 se sont levés pour défendre la France. Cette loi n'est faite que pour des contumaces qui sont 117 et parmi lesquels figurent des gens qui luttent contre la France. Il parle de MM. Caillaux et Malvy. Si le Parlement amnistie Caillaux et Malvy, dit M. Barillet, ce serait demain toutes les victimes de la guerre qui se révolteraient.

M. Calmon proteste contre ces paroles et dit que les mutilés du Lot ont voté pour lui et pour Malvy.

M. Barillet continue son discours en critiquant le projet du Gouvernement.

De vifs incidents éclatent. A un moment donné on entend crier: « Mata Hari. » M. Malvy se dresse et crie: « C'est une infamie. » Le tumulte est déchaîné: des altercations se produisent. Le Président se couvre et quitte la salle des séances.

La reprise de la séance, M. le général de Saint-Just est invité à s'expliquer sur le geste qu'il a fait à l'adresse de M. Malvy; le doigt tendu dans la direction de M. Malvy, le général de Saint-Just semblait fusiller l'ancien ministre de l'intérieur.

Le général de Saint-Just refuse de faire la moindre excuse à M. Malvy. La censure est prononcée contre lui.

M. Barillet continue son discours, et termine en disant que ce n'est qu'une amnistie de camarades.

M. Marty demande que l'amnistie la plus large soit accordée.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

rectoire a déclaré que les nouvelles du Maroc signalent une amélioration continue de la situation.

Mais les Rifains prennent Tazerout — Toutefois, un télégramme parvenu à Londres annonce que les Rifains ont pris Tazerout.

En Grande-Bretagne — De Londres: Selon le Daily Herald, M. Mac Donald qui avait regagné promptement Londres en vue d'assister à la séance des Communes a éprouvé une surprise de désappointement d'apprendre que le débat avait été ajourné.

L'Italie et la prochaine conférence — De Rome: Le sénateur Sforza interviewé a déclaré que le moment présent est extrêmement favorable pour résoudre la question allemande.

M. Sforza estime que le rôle de l'Italie, au cours de la future Conférence pourrait être fort important.

A la Chambre — La Chambre a continué ce matin la discussion du projet de loi sur l'amnistie.

M. Marty a terminé son discours commencé la veille.

Le ministre de la justice a justifié le projet en montrant la nécessité d'aboutir rapidement.

OUVERTURE LE SAMEDI 12 JUILLET du **Robinson Cadurcien** à 200 m. de St-Georges (route de Toulouse) CAFÉ-RESTAURANT Au Pech d'Angely, CAHORS

Par M. G. BASTARD, PROPRIÉTAIRE Ancien restaurateur de Paris

Déjeuners et Dîners à la carte ou à prix fixe sur commande

Tonnelles et petits Salons particuliers

GRANDE SALLE AVEC PIANO pour Noces et Banquets

SPLENDIDE TERRASSE

Vue sur la Ville et la Vallée du Lot

ATTRACTIONS DIVERSES Portique, Trapèze, Anneaux Balançoire et Balancelles Labyrinthe, etc...

DEPECHE

Paris, 11 h. 40.

Après l'accord Mac Donald-Herriot

L'impression aux Etats-Unis — De Washington: Bien que ne formulant aucun commentaire officiel, les milieux officiels de Washington regardent l'accord Mac Donald-Herriot comme impraticable du point de vue américain, si les Etats-Unis doivent avoir un vote effectif à la Commission des Réparations au sujet de l'application du rapport Dawes.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis — De New-York: M. Charles Bryan, chef du parti démocrate, a été nommé candidat du parti à la vice-présidence de la République des Etats-Unis.

AU MAROC ESPAGNOL — La situation s'améliorerait — De Madrid: Le Président du Di-

MAISON LASVÈNES

Confections pour HOMMES, DAMES, JEUNES GENS et ENFANTS
10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

JEUDI 10 JUILLET et jours suivants

Grande Vente Réclame

ROBES tissus éponge fantaisie Haute Nouveauté.....	29 fr. et 39 fr.
JUPES plissées voile de laine, blanc, beige, gris.....	39 fr.
GILETS fantaisie pour Hommes, mastic, gris, etc.....	29 fr.
PANTALONS, toile blanche et rayures tennis, Bas retoursés, Ceinture haute.....	25 fr.
COMBINAISONS crêpe de Chine et jersey soie article supérieur.....	29 fr. et 39 fr.

(R. C. 912, Cahors)

feuilleton du « Journal du Lot » 27

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR E. DE SAINT-SEGOND

XV
LA CONSULTATION

— Alors je lui dis que je ne pouvais épouser un enfant.

— Et il acquiesce? — D'abord il demeura stupéfait; puis il répondit que si, en effet, je ne considérais comme un enfant, je ne pouvais pas l'épouser, qu'il se soumettait à ma décision; il descendit la nef et sortit de l'église. Nous nous sommes pas revus.

Jane, dit le docteur, ce qui pour votre mensonge; vous en avez pu mentir avec conviction à l'homme que vous aimez.

je le considérais comme un enfant, lui, l'homme que j'avais senti si complètement mon maître. Pris à l'improviste, il n'a su que me répondre. Il n'avait pensé qu'à moi. Moi, j'avais pensé à lui, et à moi-même.

Jane, dit le docteur, vous méritez toutes les souffrances que vous avez endurées depuis ce moment.

— Je le sais. Elle baissa la tête. — Vous vous êtes menti à vous-même et vous avez manqué de loyauté vis-à-vis de l'homme qui vous aimait. Ne voyez-vous pas votre erreur? Envisageant le cas au point de vue le plus terre à terre, Dalmain, pour adorateur de la beauté qu'il soit, était fatigué des jolis visages. Il était comme le garçon pâtissier que les gâteaux ne tentent plus, et qui au bout d'une semaine ne veut plus entendre parler de pain de ménage. Vous étiez pour Dal le pain de ménage; à la comparaison ne vous plait pas, je le regrette.

— Elle me plait beaucoup, répondit Jane en souriant.

— Mais vous étiez autre chose pour lui, ma pauvre enfant, vous étiez son seul idéal féminin. Il croyait en votre force et votre tendresse, votre douceur et votre sincérité. Vous avez jeté bas son idéal; vous avez manqué à la foi qu'il avait en vous. Sa capricieuse nature d'artiste avait trouvé en vous le port d'abri, et voilà qu'au bout de douze heures vous le rejetez à la mer!

Jane, vous avez commis un crime. La valeur morale de Dalmain s'est montrée dans sa façon d'agir depuis. Ses progrès dans son art n'ont pas été entravés. Ses plus belles œuvres sont les dernières. Il n'a pas fait quelque mariage insensé pour se venger de vous. Quand je pense que le pauvre garçon que j'ai vu hier si vaillant a passé, par votre faute, à travers une pareille épreuve! Jane, si vous étiez un homme, je vous cracherais! conclut le docteur.

Jane arrondit ses épaules et leva la tête avec quelque chose de son habituel entraînement.

— Vous m'avez crachée, ami, dit-elle; vos paroles m'ont durement frappée, et cette douleur me fait du bien. Et maintenant je crois qu'il faut que je vous le dise: là-bas, en Egypte, alors que je me tenais sur le haut de la Grande Pyramide, j'ai vu soudain le passé sous un autre aspect. J'ai compris, qu'après tout, la liberté de vivre pour soi n'est qu'un triste esclavage. J'ai compris que je l'avais condamné, lui aussi, à la vie du désert. J'interrogeai les yeux du Sphinx antique, ces yeux si calmes et si profonds qui savent l'avenir, et je crus qu'ils me disaient: « Aimer, c'est vivre ». Ce soir-là même j'avais résolu d'arrêter mon voyage, de rentrer immédiatement en Angleterre, d'appeler Garth et de lui demander d'effacer tout ce qui s'était passé depuis le moment

où nous avons été ensemble sur la terrasse de Shenstone. Dix minutes après avoir pris cette décision, je reçus la nouvelle de son accident... Le docteur abrita d'une main son visage.

— Les roues du temps, dit-il à voix basse, avancent, ne tournent jamais en arrière, jamais. Je sais, continua-t-il vivement, que toute règle comporte une exception; et vous aviez reconnu vos torts avant de savoir Dalmain irrévocablement atteint.

— Je ne sais pas au juste si je me croyais des torts, mais j'étais certain que je ne pouvais plus vivre sans lui, et j'étais prêt à tout tenter pour le retrouver; et maintenant les souffrances de mon pauvre ami simplifient toutes choses entre nous.

Le docteur, haussant les sourcils, regarda Jane.

— Simplifient tout? répéta-t-il. Voulez-vous, ma chère Jeannette, me dire ce que vous comptez faire? — Ce que je compte faire? Mais naturellement aller tout droit trouver Garth. Je veux seulement que vous me conseilliez quant à la meilleure manière de l'avertir de ma venue, et que vous m'assuriez qu'il est assez fort pour en supporter l'émotion. Je ne veux pas non plus risquer d'être séparée de lui par les médecins et les infirmiers. Ma place est à ses côtés, je ne demande rien de meilleur à la vie. Mais ceux qui soignent les malades sont aptes à faire

des embarras bien inutiles. Une dépêche de vous aplanira tout.

— Je vois, dit le docteur lentement. Oui, une dépêche de moi vous ouvrira le chemin auprès de Garth; mais une fois là?

Un sourire d'ineffable tendresse passa sur les lèvres de Jane; le docteur détourna la tête. Hélas! celui à qui s'adressait ce sourire ne le verrait jamais.

— Alors, Deryck, l'amour m'enseignera ce que j'aurai à faire, tous les obstacles disparaîtront, Garth et moi nous serons réunis.

Le docteur appuya méthodiquement ses mains l'une sur l'autre, puis parla, d'un ton calme et plein de bonté.

— Ah! Jane! Jane! dit-il. C'est là le point de vue féminin, le plus simple et le meilleur peut-être, mais au chevet de Garth, il faudra tenir compte du point de vue masculin, et je manquerais à la confiance que vous avez en moi si je ne vous avais pas à l'avance que si vous allez à Garth avec l'offre de votre amour — ce trésor qu'il sollicite en vain il y a trois ans — il conclura naturellement que l'amour que vous lui offrez aujourd'hui est surtout fait de pitié. Et Garth n'est pas homme à se contenter de pitié, quand il avait cru conquérir un cœur et n'y avait jamais réussi. Puis il ne permettrait jamais à une femme, surtout à celle qu'il avait placée sur un piédestal, de se lier à sa cécité à

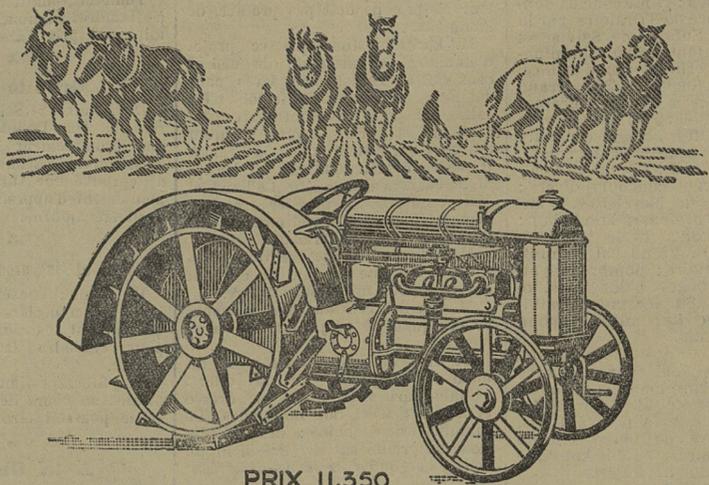
moins d'être sûr que cette union fût pour elle la plus grande des félicités. Et comment pourrait-il le croire en face des faits? Alors qu'il incarnait tout ce qu'une femme peut souhaiter, vous l'avez repoussé. Si d'un autre côté vous lui expliquez quelle fut la vraie raison de votre refus, il ne pourra répondre qu'une chose: « Vous n'aviez pas confiance en ma fidélité quand je voyais; me voilà aveugle, et il n'est plus en mon pouvoir de prouver ma fidélité. Vous venez à moi seulement quand un accident rend vaines vos craintes ». Ma pauvre enfant, voilà l'état de la question; je crains qu'il n'ait aucun doute sur la façon dont Dalmain l'envisagera.

Le visage consterné de Jane, sa pâleur touchèrent le cœur du docteur.

— Mais, Deryck, il m'aime, balbutia-t-elle.

— C'est précisément parce qu'il vous aime qu'il ne pourra se contenter d'être pris par compassion. — Oh! Deryck, trouvez un moyen! Dites-moi ce que je puis faire? — Le désespoir se lisait dans les yeux de Jane. Le docteur médita longtemps en silence:

(A suivre)



PRIX 11.350
(pris à Bordeaux)

Supplément de 825 frs pour les ailes

LE TRACTEUR Fordson

Résout le problème de la main d'œuvre.
Fait à lui seul le travail de 6 à 8 chevaux.
S'emploie
comme **moteur fixe** ou comme
élément de traction.

VOS CHEVAUX MANGENT TOUS LES JOURS.
LE FORDSON NE CONSOMME QUE LORSQU'IL TRAVAILLE

Automobiles Ford
33 BOULEVARD ALBERT 1^{er}, BORDEAUX

Adressez-vous à l'Agent Ford de votre région, qui
vous fera, chez vous, une démonstration pratique.

Bibliographie

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 56 (Nouvelle série)

Editorial: Le dilemme. — Ce qu'on dit: Les leçons du scrutin secret. — Majorités... relatives. — M. Bérenger, M. Violette et le budget de 1923. — Au Maroc. — Encore les pipes! — M. Doumergue. — La gloire. — Les aînés. — La vie chère. — Les cartes impudiques, etc... — Affaires intérieures: Trygée: La majorité de rechange ou l'impossible illusion. — Pierre Villette: Le Parlement. — La politique du Cartel des gauches. — La question alsacienne. — Comment le gouvernement entend la « paix sociale ». — La vie des partis. — Les Unions Civiques de France. — Discours de M. de Selves. — Les bureaux de la Chambre et du Sénat. — Le scrutin de la Ruhr, etc... — Affaires extérieures: Jacques Chastenet: Des Chequers à Londres. — Affaires économiques: M. H.: La question des colonies allemandes. — Notes et Figures: Corcoran: Les Jeux Olympiques. — Littérature: Jacques Boulenger: Une soirée au Grammaire-Club. — Arts: Pierre du Colombier: Le Salon dit des Tuileries. — Questions Métaphysiques: Lettre ouverte de M. Paul Le Cour à M. le docteur Geley. — Enquêtes: R. B.-P.: Chez les anciens combattants (suite). — Vie Sportive. — Bourse.

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 5 juillet 1924: « Les Devoirs de la Minorité ». Grande Enquête Parlementaire, par J. Kessel et G. Suarez. (III) Réponses de MM. le pasteur Soulier et l'abbé Bergey. — « Barrès et Greco (A propos de la cérémonie de Tolède) », par Paul Guinard, Professeur à l'Institut français de Madrid. — « Avons-nous l'armée de nos besoins ou l'armée de nos habitudes? », par Paul Reynaud. — « Ma Cousine Edna (V) », par Pierre Villette.

France: Un an, 60 fr.; six mois, 34 fr.; trois mois, 18 fr. — Etranger: Un an, 75 fr.; six mois, 40 fr.; trois mois, 22 fr. — Pion, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro: 2 francs.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 209 (Juillet 1924)

Mgr. Augouard, par M. Combes de Paris. — Le Prince Roland Bonaparte, par M. Henri Froidevaux. — Le duc d'Epéron, par M. P. Rain. — Frane, par M. Léon Abensour. — Incendies de forêts, par M. Pierre Eddet. — Iridodiagnostic, par le D^r J. Laumonier. — Histoire de la Littérature française illustrée, par M. Louis Coquelin. — La Machine infernale de la rue Nicaise, par M. Emile Magne. — La Marine marchande dans le monde, par M. C. Meillac. — La belle Pamela, par Claude Barjac, etc., etc. 66 gravures. — Le numéro 3 francs. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6^e).

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 138 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître:

Ce que disent les morts de Verdun, Paul Coquemard. — En montant la côte, La Mouche du Coche. — Une œuvre sociale de premier ordre: la Pouponnière et la Goutte de Lait de Mulhouse, Henriette Lanzenberg. — Monsieur Roubichon (7^e article), Jean Gaument et Camille Cé. — Le Foyer des Familles nombreuses de Seine-et-Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — La Vie intellectuelle et morale: Le Billet de l'Oncle; le Théâtre; le Cinéma; les Livres. — A travers Journaux et Revues, Henriette Charasson. — Variétés: Vincennes: le Bois et le

Château, Irénée Le Doré; En Annam: le long du fleuve, Michel Raineau. — Carnet de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maître Jacques. — La Corbeille à Ouvrage, Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène, D^r P.-M. Weil. — Le bel avenir de nos enfants, Marc Sue. — Le Coin des Mamans: Puériculture: Education, M. Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Ariane. — Economie ménagère et domestique: Pour devenir une bonne cuisinière: Cours d'Enseignement ménager; l'infirmière à la Maison; à la Ferme et au Jardin; Petites Notes de Savoir-Vivre. — La Vie financière, Léon Vigneault. — Feuilleton: Cœur pensif ne sait où il va, Paul Bourget.

Abonnements: 24 francs par an donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LES ANNALES

Les Tribulations du Calendrier, par Camille Flammarion; le Critérium des Humoristes, par André Rigaud; J'ai volé un chevreau, par Rachide; André Antoine, par André Lang; les Illusions sur la Monnaie et la Vie chère, par le D^r Gustave le Bon, voilà, entre dix autres, quelques-uns des articles qui figurent dans les intéressantes Annales de la semaine. Partout: 75 centimes.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N°: 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXECUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

MADAME,

LE PETIT COURRIER DE LA

FEMME CHEZ ELLE

est **GRATUIT**

PUISQUE CHAQUE N°

CONTIENT UN **BON-PRIME**

REMBOURSANT

PLUSIEURS FOIS

LE PRIX D'ACHAT

Le Numéro 0.25

LE DEMANDER PARTOUT

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 juillet au 30 septembre 1924.

Au départ de Rocamadour (Gare) Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. 25 par place.

Circuit I

Lundi, Mercredi, Vendredi. Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Monta-

lent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II

Mardi, Jeudi, Samedi. Alviac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III

Vendredi. Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Loubressac, Carrennac, Miers, Alviac.

Au départ de Brive (Gare) Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. 25 par place.

Circuit A.

Tous les Jedis. Beynat, Argental (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B.

Tous les Samedis. Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigéois, Uzerche.

Circuits Automobiles dans le Périgord du 14 juillet au 30 septembre 1924.

1^o Au départ des Eyzies, la capitale préhistorique de France. Départ 12 h. 30 — Retour 17 h. 30.

Vallée de la Vézère

Les Mardis et Jedis. — Prix du transport: 15 francs. Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne

Les Mercredis et Dimanches. — Prix du transport 18 francs. Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2^o Au départ de Périgueux Départ 13 h. 30. — Retour 18 h. 30.

Vallée de la Dronne

Les Jedis et Dimanches. — Prix du transport: 15 francs. Château-Lévêque, Brantôme, Bourdeille, Bussac, Chancelade.

Le tour des côtes de Bretagne en Automobile

D'accord avec le réseau de l'Etat, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans organisera, du 11 juillet au 13 septembre 1924, un voyage en automobile le long des côtes de Bretagne, entre Vannes et Dinard.

Ce voyage sera effectué en 6 journées, avec départs de Vannes le vendredi et de Dinard le samedi du 11 au 31 juillet et les lundi et vendredi de Vannes et les mardi et samedi de Dinard à partir du 1^{er} août.

Les billets seront mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, ainsi qu'à la gare de Vannes.

Prix pour le parcours complet: 400 francs.

AU PAYS DE GEORGE SAND

Circuit Automobile

dans la Vallée de la Creuse le mardi, jeudi et dimanche, du 14 juillet au 30 septembre 1924, au départ de la Gare d'Argenton-sur-Creuse.

Argenton (Gare), Le Moulin-Neuf, Badecon, Le Pin, Gargilliesse (déjeuner), Cuzion, La Roche, Saint-Jallet, Crozat (visite des ruines), Pont-Charraud, Eguzon-Ville, Baraize, La Prune-au-Pot, Ceaulmont, Argenton (Gare).

Départ à 10 h. 15. — Retour vers 18 h. 30.

Prix du transport: 18 francs par place.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant: M. DAROLLE.

ETUDE

DE
M. BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en Droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

VENTE

aux

Enchères publiques

Le DIMANCHE TREIZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, aux Bories, commune de Francoullès, par le Ministère de Maître BOUYSSOU Jean-Léon, notaire à Cahors, à la requête de Monsieur A. MOULIN, demeurant à Paris, 28, boulevard Bonne-Nouvelle, agissant en qualité d'administrateur provisoire de la succession de Monsieur A. RIGAL, quand vivait, propriétaire, demeurant à Paris, 3, rue des Eaux, où il est décédé le cinq novembre mil neuf cent vingt-trois, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un mobilier moderne à l'état de neuf comprenant:

Cuisinière, Tables, Buffet, Vitrine, Chaises, Lits garnis, Tables de nuit et Tables de toilette avec leur garniture.

Plusieurs chambres à coucher comprenant Lit de milieu avec Sommier, Matelas, Traversin, Oreiller; Table de nuit, Armoires lingères, Armoires à glace à deux ouvrants et à un seul ouvrant en très beau bois avec applications bronze, Tables à toilette avec leur garniture, Cuvette, Pot à eau, Seau et Broc.

Une salle à manger composée d'une Table ovale avec trois rallonges, Desserte avec glace et deux petites vitrines en verre bombé, Buffet et douze Chaises cannées le tout genre marqueterie, bois de couleur, avec applications bronze, Carpettes coco.

Mobilier de petit salon comprenant Petit Bureau marqueterie, Canapé et Fauteuils.

Appareil de Téléphonie sans fil. Porte-manteaux de vestibule. Cuvés, Barriques et Bouteilles vides.

Et une Voiture automobile, marque Berliet, carrossée en landaulet, pneus jumelés, éclairage électrique et éclairage Magondeau.

La vente aura lieu aux conditions ordinaires des enchères. Les acquéreurs sont tenus de payer 10 % de leur prix pour frais, et s'il y a lieu avec la taxe de luxe et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

BOUYSSOU,

ETUDE

DE
M. François SÉGUY
Avoué près le Tribunal de première instance de Cahors demeurant en ladite ville rue Saint-Pierre, N° 1

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 10 Octobre 1923)

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut au profit de Madame Georges BOUDIN, née Berthe-Marie-Rosé COMBECAVE, contre Monsieur Georges BOUDIN, par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux COMBECAVE-BOUDIN, à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait:

F. SÉGUY

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Cahors en date du trois juillet mil neuf cent vingt-quatre, enregistrée.

ETUDE

DE
Maître Lucien DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque (Lot)

PUBLICATION DE VENTE

Deuxième avis

Suivant l'acte retenu par Maître Lucien DAVEZAC, Licencié en droit, Notaire à Puy-l'Evêque (Lot), le quatorze juin mil neuf cent vingt-quatre,

Contenant: Partage entre: Monsieur Jean LAFON, veuf de Madame Antoinette ALDHUY, camionneur et hôtelier demeurant à Puy-l'Evêque.

Madame Marie LAFON, sans profession, épouse de Monsieur Jean JOUFFREAU, sellier, avec lequel elle demeure à Toulouse, allées de Brienne, numéro 107.

Monsieur Robert LAFON, sans profession et Madame Marie-Louise POURTEAU, son épouse, aussi sans profession, demeurant ensemble à Puy-l'Evêque.

Des biens dépendant de la succession de ladite dame Antoinette ALDHUY, et des biens dépendant de la communauté ayant existé entre les époux LAFON-ALDHUY.

Le fonds de commerce d'hôtel et de camionnage exploité à Puy-l'Evêque, sur la route nationale, par les époux LAFON-ALDHUY, a été attribué aux époux: LAFON-POURTEAU ci-dessus prénommés, qualifiés et domiciliés.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente publication, en l'étude de Maître DAVEZAC, notaire.

L. DAVEZAC.

AGENTS demandés t. cantons, représ. facile, forte rem.

Ecrire

POUEY, 33, av. St-Amand, à Caudéran (G^{de})

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

36 CAHORS (Lot) 30

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE 36 30 PRIX MODÉRÉS

